

PROCES VERBAL
de la 3^{ème} réunion du
BUREAU COMMUNAUTAIRE DE HAUT-JURA SAINT-CLAUDE
Mercredi 17 septembre 2014 à 18h00
13bis, boulevard de la République
Saint-Claude

PRESENTS : Raphaël Perrin, Jean-François Demarchi, Nadia Lahu, Daniel Monneret, Pierre Gresset, Alain Mouret, Isabelle Heurtier, Jean-Louis David, Alexandre Stephan, Eliane Grenard

EXCUSES : Jean-Daniel Maire, Philippe Passot

ABSENTS : Jean-Louis Millet, Jean-Jacques Baroni

POUVOIRS :

Jean-Daniel Maire a donné pouvoir à Raphaël Perrin, Philippe Passot a donné pouvoir à Jean-Louis David

La convocation pour la séance du mercredi 17 septembre 2014, datée du 11 septembre 2014 a été adressée aux membres du Bureau.

Le Président, Raphaël Perrin ouvre la séance à 18h15, remercie les participants de leur présence, donne lecture des procurations.

Monsieur Jean-Louis David se propose pour assurer les fonctions de secrétaire de séance, il est élu à l'unanimité.

-----ooOoo-----

2-1/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 1^{er} bureau du 19 mai 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

2-2/ Approbation du compte-rendu de la réunion du 2^{ème} bureau du 2 juillet 2014

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

3/ ADMINISTRATION GENERALE

3-1 Communication : contrat avec ETC-Vidéo

Il est proposé au bureau communautaire de contracter, dans le cadre de la politique de communication, avec la société ETC...Vidéo pour qu'elle produise mensuellement une émission de 16 à 20 mn sur la chaîne TV locale.

Le montant mensuel de la prestation est fixé à 1 050 € HT (soit 1 260 € TTC) auxquels s'ajoutent les frais liés à l'animatrice-présentatrice pris en charge directement par la communauté de communes. Le contrat est prévu pour une durée de 36 mois soit du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2017.

Il est proposé au bureau communautaire d'autoriser le président à signer le contrat à intervenir avec ETC...Vidéo.

Le bureau à l'unanimité autorise le président à signer le contrat à intervenir avec la société ETC Vidéo pour produire mensuellement une émission sur le canal de Jura Web TV ceci au prix de 1 260 € TTC par mois pour la période du 1^{er} octobre 2014 au 30 septembre 2017.

5/ FINANCES

5-1 Tarification des prestations de service du personnel communautaire

Dans un souci de « mutualisation » la question sera débattue concernant l'harmonisation des tarifs de la communauté de communes avec ceux de Saint-Claude.

A l'unanimité, le bureau propose que le tarif du personnel communautaire mis à la disposition de communes membres soit identique à celui fixé par la commune de Saint-Claude à savoir :

- agent relevant de la catégorie A : 36.07 € de l'heure,
- agent relevant de la catégorie B : 25.77 € de l'heure,
- agent relevant de la catégorie C : 22.04 € de l'heure,

ceci à compter du 1er octobre 2014.

5-2 ASF : horaires et tarifs 2015

L'atelier des savoir-faire étant sous forme de régie à autonomie financière, ne dispose pas de personnalité morale, ainsi il appartient à la communauté de communes de fixer les tarifs de l'espace muséographique.

Vu l'avis du Conseil d'Exploitation de l'Atelier des savoir-faire en date du 17 juillet 2014, il est proposé les horaires au public et les tarifs suivants pour 2015 :

1) horaires d'ouvertures :

Du 1^{er} mai au 30 septembre

Tous les jours de 10h à 12h et de 14h 30 à 18h

Reste de l'année en périodes de vacances scolaires (toutes zones confondues)

Tous les jours de 10h à 12h et de 14h 30 à 18h

Fermeture 25 décembre et 1^{er} janvier

Ouverture toute l'année pour les groupes, sur réservation

2) Les tarifs

Catégorie de tarifs	Tarifs 2014	Tarifs 2015 proposés
Adulte	5,00 €	5,00 €
Enfant (de 7 à 15 ans)	3,00 €	3,00 €
Tarif réduit (Chômeur, étudiant, handicapé)	4,00 €	4,00 €
Familles (2 adultes + au moins 1 enfant de 7 ans)*	12,00 €	13,00 €
Carte abonnement individuelle (1 an)	10,00 €	10,00 €
Atelier pour enfants (par personne)	5,00 €	6,00 €
Visite guidée adulte	6,00 €	+ 1€ sur prix du billet d'entrée
Visite guidée enfant	4,00 €	+ 1€ sur prix du billet d'entrée
Visite guidée familles		+ 1€ sur prix du billet d'entrée par personne
Animation sans visite (spectacle, dégustation...)	3,00 €	4,00 €**
Gratuit	Enfant de - de 7 ans Les scolaires de la Communauté de communes Haut-Jura Saint-Claude, les membres de l'association ATC, Les élèves et enseignants des lycées techniques partenaires	
Groupe (à partir de 10 personnes)		
Adulte avec prestation de visite guidée	5,00 €	5,00 €
Adulte sans prestation de visite guidée	4,00 €	4,00 €
Enfant	2,50 €	2,50 €
Atelier encadré par un artisan (par personne)	9,00 €	9,00 €

* est considérée comme famille 2 adultes + au moins 1 enfant. Le 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} enfant... etc bénéficient donc du tarif famille et ne font pas l'objet d'une tarification supplémentaire.

** Gratuit pour les enfants de moins de 7 ans.

Le bureau adopte à l'unanimité les tarifs et horaires d'ouverture de l'Atelier des Savoir-Faire en suivant l'avis du conseil d'exploitation du 17 juillet 2014 ceci à compter du 1^{er} janvier 2015.

7/ Economie

7-1 Aménagement de l'ex caserne de gendarmerie des Bouchoux : attribution des lots 10 et 11

Vu la délibération 5/7-2 du 9 juillet 2014 relançant sous forme négociée la consultation des entreprises et donnant délégation au bureau pour leur attribution.

Vu le rapport d'analyse des offres y afférant dressé par le maître d'œuvre.

Conformément à l'article 72 du CMP, l'attribution puis la notification ne valent engagement que sur la tranche ferme. L'exécution de chaque tranche conditionnelle est subordonnée à une décision du pouvoir adjudicateur, notifiée au titulaire dans les conditions fixées au marché.

Les présents marchés ne prévoient pas d'indemnité en cas de non affermissement des tranches conditionnelles.

A l'unanimité, le bureau décide :

- d'attribuer le marché lot 10 à l'entreprise Picard pour un montant total de 132 803.73 € HT se décomposant en une tranche ferme de 64 558.08 € HT, en une tranche conditionnelle n°1 de 18 092.09 € HT et une tranche conditionnelle n°2 de 50 153.56 €.
- d'attribuer le marché lot 11 à l'entreprise SCEB pour un montant total de 125 852.13 € HT se décomposant en une tranche ferme de 88 741.99 € HT, une tranche conditionnelle n°1 de 25 280.69 € HT et une tranche conditionnelle n°2 de 11 829.45 € HT.
- d'autoriser M. le Président a signé les pièces des marchés.

8/ Tourisme

8-1 Aménagement de la cascade des Bouchoux : attribution des marchés

Dans le cadre du projet d'aménagement de sentiers de randonnée sur la commune des Bouchoux (Cascade du moulin, Belvédère de la Madone, La Serra), deux consultations ont été réalisées dans le cadre de marchés distincts :

- 1- Marché public de prestations intellectuelles : « conception graphique, réalisation d'illustrations et traduction des textes de supports en lien avec l'aménagement de sentiers sur la commune des Bouchoux (Jura) »

L'estimation administrative (*étude préalable ONF - 2010*) est de 20 000 € TTC. Le marché est composé d'un lot unique. Dès réception, une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au Bureau Communautaire de retenir Stéphane Flutet, graphiste, pour un montant de 9 951 € TTC.

Le bureau communautaire décide à l'unanimité :

- d'attribuer le marché à l'entreprise ci-dessus désignée,
- d'autoriser le Président à signer les pièces du marché.

- 2- Marché public de travaux : « Aménagement de sentiers de randonnée sur la commune des Bouchoux (Jura) »

L'estimation administrative (*étude préalable ONF - 2010*) est de 70 000 € TTC. Le marché est composé de deux lots :

- LOT 1 : « Fourniture et pose d'équipements de confort et de sécurité »
- LOT 2 : « Coupes paysagères »

Dès réception, une analyse technique et financière des offres reçues a été réalisée.

Un classement a été effectué dans le respect des critères énoncés dans le règlement de consultation. Il est proposé au bureau Communautaire de retenir :

- LOT 1 : Altitude Environnement pour un montant de 41 376 € TTC correspondant à l'offre de base et la variante. L'option n'est pas retenue.
- LOT 2 : Altitude Environnement pour un montant de 6 480 € TTC.

Soit un montant total des travaux de 47 856€ TTC.

A l'unanimité, le bureau décide :

- d'attribuer le marché à l'entreprise ci-dessus désignée,
d'autoriser le Président signer les pièces du marché.

Pour mémoire, le Conseil communautaire du 04 juillet 2012 a adopté le plan de financement suivant :

Dépenses :

Travaux du site de la cascade du moulin Daloz et de la Serra	102 000.00 €
Frais de maîtrise d'œuvre	5 000.00 €
Frais pour appel d'offres	2 000.00 €
Frais d'études	4 000.00 €
TOTAL HT	113 000.00 €
TVA 19.60 %	22 148.00 €
TOTAL TTC	135 148.00 €

Recettes :

Subvention de la Région	11 000.00 €
Subvention FNADT	22 300.00 €
Subvention FEDER	33 900.00 €
FCTVA	20 933.00 €
Autofinancement (fonds libres ou emprunt)	47 015.00 €
TOTAL	135 148.00 €

Concernant la ligne Travaux du site de la cascade du moulin Daloz et de la Serra : 102 000.00 € (HT)
Celle-ci comprend :

- La conception graphique du Marché présenté au point 1 : **8 292,50 € HT**
- Les travaux d'aménagement du Marché présenté au point 2 : **39 880 € HT**
- La préparation du terrain sur le site de La Serra confiée à l'entreprise Goyard pour un montant de **3 000 € HT** (Bon de commande du 20 juin 2014)
- La fourniture et la pose de la signalétique : cette action aura lieu après la phase de conception graphique. L'estimation du coût de cette action est de **12 500 € HT**.

Le coût des travaux est donc estimé à 63 672,50€ HT soit **76 407 € TTC**.

8-2 Subventions au titre du tourisme : avis du bureau

Les statuts de l'office du tourisme Haut Jura Saint-Claude (régi pas les règles des établissements publics industriel et commercial) précisent en leur article 10-1 alinéa 3 « Dans un souci de cohérence, le conseil communautaire ne peut attribuer de subvention de fonctionnement à des tiers, seul l'office du tourisme en a la compétence. L'avis préalable du bureau du conseil communautaire devra être donné dans un délai maximum de 2 mois, passé ce délai, il sera réputé favorable. ».

Aussi, dans ces conditions, il vous est proposé de donner suite aux demandes déjà formulées comme suit :

- La Forestière 2014 : proposition de 3 000 € (montant identique à ceux de 2013 et 2012). La demande de La Forestière est de 6 000 €
- Entente sportive de Septmoncel pour organiser le Trail des 7 monts : 600 € (somme identique à celles de 2011, 2012, 2013)

Par ailleurs, la communauté de communes a été saisie pour une nouvelle demande de subvention par le Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex Haut-Jura qui a organisé la première édition de la fête du Bleu le 27 juillet à Lajoux pour promouvoir le Bleu de Gex, il est proposé de donner suite à cette demande de subvention de 300 €.

Enfin, le ski club de Saint-Lupicin au titre de la promotion du tourisme 2013/2014 sollicite la communauté de communes pour un montant de 902 €, il est proposé, dans ce cadre-là de donner un avis concernant cette subvention.

Il appartient, bien évidemment, au vu de ces propositions de la communauté de communes que l'office du tourisme attribue des subventions. Le bureau communautaire souhaite, en outre, qu'une convention de partenariat soit établie entre l'OT et l'organisateur de la Forestière en échange de sa participation.

Le bureau à l'unanimité donne les avis suivants :

- La Forestière 2014 : 3 000 €. Le bureau sollicite l'office du tourisme pour qu'en échange de cette subvention, une convention de partenariat soit établie avec l'organisateur de la Forestière.

- Entente sportive de Septmoncel pour le Trail des 7 monts : 600 €.
- Syndicat Interprofessionnel du Bleu de Gex Haut-Jura : 300 €.
- ski club de Saint-Lupicin : 902 €.

8-3 Ski nordique : vente d'un pack nordique

L'Espace Nordique Jurassien a mis en place avec les sites nordiques des Montagnes du Jura un projet de cartographie, dont l'un des aboutissements est la réalisation d'un coffret cartographie Espace Nordique Jurassien-Grandes Traversées du Jura.

Ce coffret comprend :

- tous les plans de pistes ski de fond et raquette à neige des Montagnes du Jura (échelle 1 :50000^{ème}, 11 plans sur papier spécial)
- des informations spécifiques sur les Grandes Traversées du Jura hivernales
- une carte touristique générale des Montagnes du Jura
- une pochette plastique protège carte

Le prix de vente de ce pack est de :

- 14 € du 15.09.2014 au 15.11.2014
- 19.50 € à partir du 16.11.2014

Le bureau communautaire accepte à l'unanimité

- la vente de ce pack
- le prix de vente tel que défini ci-dessous

-----ooOoo-----

Questions diverses :

2-1 Agriculture : présentation de l'étude effectuée par la SAFER et la chambre d'agriculture

La communauté de communes a chargé par voie de convention la SAFER et la chambre d'agriculture du Jura de donner suite à l'étude qui avait été faite par un ingénieur stagiaire.

La chambre d'agriculture et la SAFER rendent compte de cette 1^{ère} phase de l'étude. Un diagnostic a été établi à partir de 4 réunions qui se sont tenues durant le mois de mai sur le territoire de la communauté de communes. A chaque réunion avaient été invités les agriculteurs et des élus.

La communauté de communes au vu de ce rapport d'étape devra préciser à la SAFER et à la chambre d'agriculture quelles sont les suites qu'elle souhaite donner (élaboration d'une méthode, chiffrage, appui à la recherche de financement, etc...).

2-2 Sylviculture : Présentation du rapport de Marion Pilate

Marion Pilate, dans le cadre d'un stage diplômant a été accueillie à la communauté de communes pendant 6 mois ayant pour thème la « sylviculture sur le territoire de la communauté de communes Haut Jura Saint-Claude ». Elle vient faire un diagnostic avec des propositions d'actions.

Le bureau prend acte de la communication du rapport de Marion Pilate et la félicite pour le travail ainsi effectué.

2-3 Projet d'ordre du jour du conseil communautaire du 24 septembre 2014

Le bureau prend connaissance du projet d'ordre du jour du conseil communautaire du 24 septembre qui doit être adressé dès le 18 septembre, ce projet n'appelle pas de remarques particulières de la part du bureau.

-----ooOoo-----

La séance est levée par le Président à 21h30.

-----ooOoo-----

Raphaël Perrin
Président



Jean-Louis David
Secrétaire



Fait à Saint-Claude,
Le 19 septembre 2014

Le présent procès-verbal vaut compte-rendu, et à ce titre sera affiché en mairie de Saint-Claude (siège de la Communauté de Communes) et adressé aux communes membres pour affichage.